

---

**Forum sur l'intimidation – 2 octobre 2014**  
**Élaboration d'un plan d'action concerté de lutte contre l'intimidation**

**Recommandations du CAMF**

---

Le Carrefour action municipale et famille salue l'engagement du ministère de la Famille dans la lutte contre l'intimidation ainsi que la mise sur pied du tout premier forum qui permettra de mobiliser les acteurs concernés sur la question et de dégager les orientations et les pistes d'action d'un plan concerté de lutte contre l'intimidation.

Le CAMF est heureux d'avoir été identifié comme collaborateur et souhaite offrir au ministère de la Famille son entière collaboration dans ce dossier.

Comme vous le savez, le CAMF est engagé dans la promotion, la mise en oeuvre, l'accompagnement et le suivi des politiques familiales municipales (PFM), la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) ainsi que le programme *Municipalité amie des enfants* (MAE). Ces trois programmes sont porteurs de notre mission qui est d'offrir aux municipalités et aux MRC du Québec des services de soutien et d'accompagnement afin d'améliorer la qualité du milieu de vie des familles, des enfants et des aînés du Québec, en collaboration avec les partenaires du monde municipal, du gouvernement québécois et des autres réseaux oeuvrant auprès du même public cible.

Reconnues comme étant le niveau gouvernemental le plus près du citoyen, les municipalités possèdent une expertise et une connaissance fine de leurs territoires respectifs. De plus, la transversalité de l'action municipale en fait un lieu privilégié pour aborder les enjeux de l'intimidation. De ce fait, nous sommes d'avis que la PFM, la démarche MADA et le programme MAE sont des leviers qui peuvent s'avérer fort intéressants, pertinents et utiles pour renforcer le rôle de leader et le rôle de soutien des municipalités dans la lutte contre l'intimidation. En effet, de nombreuses initiatives et actions concrètes peuvent être déployées dans l'ensemble des municipalités du Québec, grandes et petites, tant au niveau de la sécurité publique, de l'aménagement urbain, de la promotion des droits des enfants qu'au sein du milieu scolaire.

Par ailleurs, à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant, le 20 novembre prochain, nous célébrerons le 25<sup>e</sup> anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies. En tant que pays signataire de cette convention (entrée en vigueur au Canada en 1992), nous nous sommes engagés à respecter ses principes dont plusieurs sont en lien direct avec la réalité de l'intimidation. En effet, cette convention est conçue pour protéger la vie et la dignité des enfants (par définition, les personnes de moins de 18 ans). Elle cherche à faire en sorte que les enfants et les jeunes vivent dans des conditions qui leur permettent de s'épanouir dans le bonheur et la santé. On y stipule entre autres que tous les enfants et les jeunes ont le droit :

- d'être protégés contre toute forme de violence, de négligence et d'exploitation;
- de recevoir de l'aide et des traitements s'ils sont victimes de violence, de négligence ou d'exploitation;
- d'être écoutés et de voir leurs besoins satisfaits.

De plus, soulignons que le Canada n'est pas reconnu sur la scène internationale comme un acteur dynamique sur la question de la lutte à l'intimidation. En effet, dans le classement du bien-être de l'enfant de l'UNCIEF (Bilan Innocenti 11)<sup>1</sup> le Canada est classé 21<sup>e</sup> sur 29<sup>e</sup> pour ce qui concerne le taux d'intimidation. Face à ce constat, nous pensons que le gouvernement du Québec aurait grand avantage à saisir la conjoncture entourant la célébration du 25<sup>e</sup> anniversaire de la convention relative aux droits de l'enfant afin d'y réitérer son appui, promouvoir ses différents principes et sensibiliser l'ensemble de la population québécoise à l'importance de respecter les droits de l'enfant.

L'intimidation endosse plusieurs visages et se manifeste d'une multitude de façons. On sait que les cas d'intimidation qui touchent les personnes âgées sont considérablement sous-déclarés, de sorte que les statistiques et les sondages ne représentent que la pointe d'un phénomène beaucoup plus présent dans la réalité de ceux-ci.

Les municipalités reconnaissent la nécessité de poser un regard sur le vieillissement actif et sur les diverses façons d'adapter les milieux de vie aux besoins des aînés. Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), « vieillir en restant actif est le processus qui aide à optimiser les possibilités non seulement de participation, mais aussi de bonne santé et de sécurité afin d'améliorer la qualité de vie pendant la vieillesse. » Au regard de cette définition, il est clair que le phénomène de l'intimidation porte préjudice aux trois piliers du vieillissement actif et qu'il est de la responsabilité de tous les acteurs d'une communauté de s'investir dans la recherche de solutions.

Ceci étant dit et en vue de l'organisation du forum sur l'intimidation qui se tiendra le 2 octobre prochain, nos membres ont réfléchi ces dernières semaines aux différentes initiatives qui pourraient être privilégiées au sein du monde municipal pour contribuer à lutter contre l'intimidation. Ainsi, nous sommes heureux de vous formuler quelques recommandations en ce sens.

## Recommandations du CAMF pour lutter contre l'intimidation

### **1. Sensibiliser et outiller les décideurs municipaux sur leurs rôles en matière de prévention à l'intimidation et à la maltraitance envers les jeunes et les aînés.**

Afin de sensibiliser les acteurs municipaux au rôle important qu'ils peuvent jouer dans la lutte à l'intimidation et accroître l'impact des interventions municipales en la matière, il serait souhaitable de créer des outils d'information à l'intention des municipalités. En effet, il importe d'identifier des principes d'actions pouvant guider les municipalités dans leurs interventions dans la lutte à l'intimidation et ainsi, développer et améliorer leurs compétences en la matière et ultimement, leur pouvoir d'agir sur cette question (à travers ses 4 principaux rôles ; leader, ambassadeur, pratenaire, facilitateur).

---

<sup>1</sup> Bilan qui établit un classement de 29 pays selon 5 dimensions : le bien-être matériel, la santé et la sécurité, l'éducation, les comportements et les risques et le logement et l'environnement.

**2. *Consolider les liens entre les acteurs municipaux et les différents comités présents sur le territoire qui abordent le phénomène de l'intimidation.***

Le phénomène de l'intimidation interpelle un grand nombre d'acteurs présents sur un même territoire. On n'a qu'à penser aux comités pour la lutte à l'intimidation qui relèvent du milieu scolaire, des milieux de garde ou des maisons de jeunes et qui impliquent des jeunes ou encore, au réseau de la santé qui met en place des comités au sein des CSSS pour aborder les enjeux de l'abus et de la maltraitance envers les aînés. De plus, même si les comités MADA ou PFM n'abordent pas spécifiquement les enjeux de l'intimidation, ces instances peuvent apporter une réelle contribution dans la lutte à ce phénomène (réf : enjeux 2 et 3). Face à la rareté des ressources, la nécessité d'une action concertée qui encourage la coordination des efforts et le tissage de liens de réseautage entre les différents acteurs s'imposent de plus en plus comme une avenue de solutions viables.

Sans nécessairement proposer une intégration des différents comités et ainsi brimer les objectifs poursuivis par chacun d'eux, cette recommandation s'appuie davantage sur la mise en place de lieu d'échange, de réflexion et de partage des connaissances (ex. forum annuel sur l'intimidation, la maltraitance et l'abus.) Cette recommandation vise également à optimiser la circulation de l'information entre les différentes instances

**3. *S'assurer que les petites municipalités, avec peu de ressources et/ou de moyens financiers, puissent obtenir un soutien par leur MRC ou par les municipalités avoisinantes afin de lutter contre l'intimidation que subissent les jeunes et les aînés de leur territoire.***

Les petites municipalités de moins de 5 000 habitants ont parfois des ressources financières, humaines et matérielles plus restreintes et en conséquence, un pouvoir d'action plus limité pour mettre de l'avant des projets et des mesures afin de lutter contre l'intimidation vécue par les jeunes et les aînés de leur territoire. Toutefois, les citoyens de ces petites municipalités ne sont pas à l'abri de subir de l'intimidation dans les différents lieux publics de la municipalité, dans les écoles, les services de garde, dans les maisons des jeunes, les camps de jour, etc. Il serait donc souhaitable que ces municipalités puissent obtenir un soutien et que des ententes de services soient conclues auprès de leur MRC ou auprès des municipalités avoisinantes afin de bonifier leur offre de services et lutter davantage contre l'intimidation des jeunes et des aînés de leur territoire.

**4. *Reconnaître les politiques familiales municipales (PFM) comme étant un levier de premier plan pour mobiliser et concerter les communautés locales en matière de lutte à l'intimidation envers les jeunes.***

Depuis plus de 25 ans, les PFM ont su se tailler une place de choix dans l'univers municipale. Présentes dans plus de 800 municipalités au Québec, elles sont les porteuses de nombreux enjeux qui touchent les familles. La PFM s'est également une démarche qui mobilise les acteurs du milieu dans la recherche de solution visant le mieux-être des familles. Par conséquent, cette démarche est un moment propice pour sensibiliser l'administration municipale aux différentes actions pouvant être réalisées en matière de lutte à l'intimidation envers les jeunes. Le plan d'action de la PFM pourra ainsi être bonifié en proposant des projets concrets pour lutter contre l'intimidation des jeunes.

**5. Reconnaître la démarche «municipalité amie des aînés» (MADA) comme étant un levier incontournable pour mobiliser et concerter les acteurs d'une communauté qui désirent agir pour lutter contre l'intimidation faite auprès des aînés.**

Dans le cadre de l'élaboration de la démarche MADA, un comité-MADA (dont les membres représentent la communauté et l'administration municipale) est mobilisé pour mener à terme ce processus rigoureux pour élaborer un plan d'action. Ce plan d'action guide par la suite les interventions de la municipalité en faveur des aînés pour les 3 ans durant lesquels la démarche MADA est en vigueur. Lors de ce processus, tout le milieu municipal et la communauté est mobilisé et travaille de concert afin d'identifier les besoins des aînés et mettre de l'avant des projets et des initiatives pour mieux y répondre. La démarche MADA s'avère être un levier des plus pertinent pour mobiliser le milieu municipal au niveau de la lutte à l'intimidation. Pour ce faire, les outils utilisés par les municipalités pour mener à terme leur démarche MADA pourront être bonifiés afin de prendre en compte cette réalité. Ainsi, les municipalités seront davantage outillées sur les pistes d'actions possibles et réalisables au sein du monde municipal pour lutter contre l'intimidation que subissent les personnes aînées.

**6. Poursuivre le développement du programme Municipalité amie des enfants (MAE) afin de mieux soutenir et outiller les municipalités dans leurs efforts pour promouvoir et faire respecter les droits des enfants.**

Municipalité amie des enfants (MAE) est un programme de reconnaissance et d'accréditation de l'UNICEF, portée par le CAMF depuis 2009. Il s'agit de la première initiative structurée en Amérique du Nord visant à inciter les paliers gouvernementaux municipaux à intégrer les droits des enfants dans leurs politiques, leurs règlements, leurs objectifs et dans leur structure décisionnelle. Par la promotion et le développement de ce programme, on vient soutenir et outiller les municipalités qui reconnaissent l'importance des droits de l'enfant et qui veulent poser des gestes concrets en ce sens. Conséquemment, MAE se veut un véhicule de premier plan pour inscrire la lutte à l'intimidation auprès des enfants dans les priorités municipales. Le programme existe et se développe au Québec depuis maintenant 5 ans et nécessiterait un soutien récurrent et stable afin d'assurer son développement et la pérennité de ses actions et de ses retombées au sein des municipalités du Québec.

**7. Modifier la loi électorale du Québec afin de permettre aux administrations municipales de constituer un registre des personnes de plus de 75 ans (vivant seule) en situation potentielle de vulnérabilité.**

Les municipalités et les organismes locaux oeuvrant auprès des personnes aînées bénéficieraient grandement de l'obtention de la liste des personnes de 75 ans et plus, vivant seules sur leur territoire. Une telle cartographie permettrait à ces municipalités et à ces organismes locaux de garantir une offre de service optimale et adaptée à la demande et aux réalités géographiques de leur territoire. Ultiment, ces données contribueraient à assurer pour ces personnes aînées potentiellement vulnérables, un milieu de vie plus sécuritaire. Pour ce faire, la loi électorale du Québec aurait avantage à être modifiée et accessible pour que les municipalités puissent avoir accès à ces renseignements personnels, et ce, dans le but ultime d'assurer la sécurité de leurs citoyens et de faire de la prévention.

**8. Rendre obligatoire une formation des animateurs de camps de jours (municipaux, privé et communautaire) et y intégrer des outils spécifiques pour les sensibiliser au phénomène de l'intimidation et pour intervenir dans les cas qui impliquent des enfants.**

Des situations d'intimidation peuvent survenir dans le milieu des camps de jour. Les animateurs ont la responsabilité d'animer les jeunes, mais également d'assurer leur sécurité. Ainsi, il est primordial d'informer ces intervenants et de les sensibiliser aux problèmes reliés à l'intimidation afin de leur permettre d'intervenir de façon adéquate devant ces problématiques. Une formation spécifique sur l'enjeu de l'intimidation devrait être créée et devenir obligatoire dans le cadre de la formation offerte aux animateurs de camps de jours, et ce, dans toutes les municipalités du Québec.

**9. Actualiser les programmes de prévention à l'intimidation et à la maltraitance envers les jeunes, les aînés issus des corps policiers, en vue de mieux soutenir la stratégie globale de lutte à l'intimidation et ainsi rendre ces programmes plus cohérents en tenant compte des nouvelles réalités sociales.**

Nous recommandons de réviser et d'actualiser les différents programmes de prévention à l'intimidation et à la maltraitance envers les jeunes et les aînés encadrés par les différents corps policiers au Québec afin que ceux-ci soient adaptés aux nouvelles réalités sociales. Nous souhaitons que ces bonifications soient effectuées tant au niveau des interventions policières, des actions préventives et des campagnes de sensibilisation, des rapprochements entre les services policiers et les citoyens, que des partenariats avec les représentants d'organismes du milieu et les institutions locales.

**10. Répertoire et promouvoir les meilleures pratiques qui visent à lutter contre l'intimidation faite auprès des enfants et des aînés dans les endroits publics. (Ex: surveillance des parcs, aménagement sécuritaire, espace de jeux et revoir les normes, etc.).**

Les expériences et les projets pilotes au sein des municipalités se développent de plus en plus et témoignent d'une réelle volonté d'agir contre l'intimidation dans les lieux publics (ex. surveillance de parc, comité de vigie, police communautaire, activité de sensibilisation, etc.). Cette recommandation permettra de mettre en lumière les pratiques de divers intervenants et des initiatives municipales d'ici et d'ailleurs susceptibles d'inspirer les acteurs municipaux et stimuler les discussions sur le rôle d'une municipalité dans la lutte à l'intimidation.

**11. Consolider et pérenniser les activités du programme «PAIR» dans l'ensemble des régions du Québec.**

Le programme Pair est un service d'appels automatisés qui joint les aînés pour s'assurer de leur bon état de santé. Il est important de rappeler que ce programme a permis de porter assistance et de sauver plusieurs vies au fil des années. Depuis 2009, le Comité Provincial Pair a augmenté considérablement sa présence à travers le Québec en passant de 288 municipalités desservies à 907 au 31 mars 2013. Ce sont plus de 70 agences Pair qui veillent sur les aînés du Québec. Toutefois, certaines d'entre elles n'ont pas les ressources suffisantes pour assurer le service pendant les fins de semaine et les jours fériés. Pour assurer la pérennité de ce programme et permettre aux agences d'offrir ce service 7 jours / 7, un financement stable et récurrent devra être octroyé dans l'ensemble des régions du Québec.

**12. Bonifier l'offre de service du programme « l'Appui pour les proches aidants d'aînés » afin d'intégrer des objectifs spécifiques en matière de lutte à l'intimidation dans les priorités locales.**

La mission poursuivie par le programme « l'Appui pour les proches aidants d'aînés » est d'agir de concert avec les acteurs locaux pour identifier les priorités locales et bonifier l'offre de service, notamment par le développement de services d'information, de formation, de soutien psychologique et de répit dédiés aux proches aidants. Afin d'agir sur le front de la prévention de l'intimidation et de la maltraitance envers les aînés, il pourrait s'avérer fort intéressant de formuler de nouveaux objectifs dans le cadre de ce programme de façon à sensibiliser et outiller les proches aidants à la réalité de l'intimidation et de la maltraitance envers les aînés.

## **CONCLUSION**

Le CAMF encourage fortement le gouvernement du Québec à établir un plan d'action gouvernementale en matière de lutte à l'intimidation en impliquant les partenaires de la société civile afin d'offrir aux enfants un soutien social propice à favoriser leur plein épanouissement.

De plus, le CAMF souhaite que le gouvernement du Québec réaffirme les valeurs de justice sociale et d'égalité des chances dans son offre de services en faveur du développement global de nos enfants au Québec.

Puis, il importe de diversifier et de déployer nos stratégies en vue de mieux soutenir l'adaptation de nos politiques publiques en considérant les effets du vieillissement.

En dernier lieu, il apparaît incontournable pour le CAMF de reconnaître le milieu municipal comme étant un partenaire de choix dans la co-construction d'une stratégie nationale en matière de lutte à l'intimidation afin d'engendrer des changements durables au sein de la société québécoise.